A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Modalités pratiques : année scolaire 2017-2018

☞ trois enveloppes garantissant l'anonymat du vote

1. Glisser le bulletin choisi dans une enveloppe (A) vierge sans rien écrire et la cacheter.

Bulletin de vote

(encre noire, feuille de couleur blanche, format 10,5 x 14,8 cm)

2. Glisser cette enveloppe (A) dans une seconde enveloppe (B) cachetée à son tour.

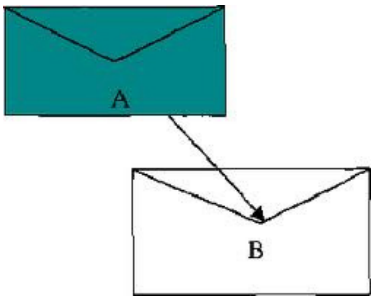

3. a) au recto de l'enveloppe (B)

- **la mention**

« ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

3. b) au verso de l'enveloppe (B)

- vos nom, prénom et adresse

- votre signature

Nom : Prénom :

Adresse :

Signature

4. Insérer l'enveloppe (B) dans une troisième enveloppe, enveloppe (C), la cacheter et l'adresser à l'établissement scolaire (directement au directeur ou par voie postale).

Poster cette enveloppe C, éventuellement pré-imprimée et pré-affranchie par l'école, à l'adresse de l'école.

Attention aux délais postaux !

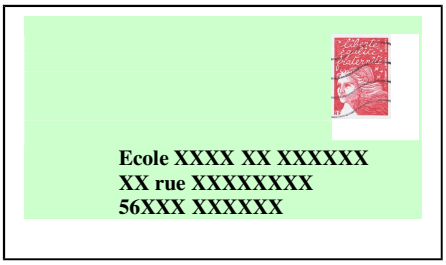

5. Au choix :

OU

↙ ↘

Remettre l'enveloppe C au directeur (trice) de l'école (*au plus tard le jour du scrutin avant la fermeture du bureau de vote de l'école*).

Rappel : Si les deux parents souhaitent faire un seul envoi, les enveloppes (B) comportant les mentions indiquées au paragraphe **3 a) et b)** seront insérées dans la troisième enveloppe (C) libellée à l'adresse de l'école.

ATTENTION :
Le respect précis des modalités de vote est indispensable pour éviter qu'un bulletin soit déclaré nul. Merci.